

J.O. Valieva pourra concourir, mais...



Beijing, 14 février (RHC) Malgré un contrôle positif à un produit interdit en décembre, la patineuse russe de 15 ans Kamila Valieva a été autorisée à disputer l'épreuve individuelle des JO de Beijing, dont elle sera la grande favorite, par le Tribunal arbitral du sport, qui n'a toutefois pas jugé l'affaire sur le fond.

Soulagement pour Kamila Valieva ! La Russe de 15 ans pourra bel et bien prendre part à l'épreuve individuelle de patinage artistique des Jeux Olympiques de Pékin (programme court mardi, programme libre jeudi) malgré un contrôle positif à la trimétazidine, un produit servant notamment à soigner les

angines mais qui est interdit dans les compétitions sportives, lors des championnats de Russie le 25 décembre dernier. Ainsi en a décidé ce lundi le Tribunal arbitral du sport, réuni en urgence. « Empêcher l'athlète de concourir aux JO lui causerait un préjudice irréparable », ont fait savoir les trois arbitres.

« Aucune suspension provisoire ne devrait être imposée à l'athlète en raison des circonstances exceptionnelles suivantes : l'athlète est une « personne protégée » (car elle a moins de 18 ans, ndlr) en vertu du Code mondial antidopage (le WADC) / les règles antidopage de la RUSADA et du WADC sont silencieuses en ce qui concerne les suspensions imposées aux personnes protégées, alors que ces règles contiennent des dispositions spécifiques pour des normes de preuve différentes et des sanctions moins sévères dans le cas des personnes protégées / le panel a examiné les principes fondamentaux d'équité, de proportionnalité, de préjudice irréparable, et l'équilibre relatif des intérêts entre les requérants et l'athlète, qui n'a pas eu de test positif lors des Jeux olympiques de Pékin et fait toujours l'objet d'une sanction disciplinaire sur le fond suite au contrôle antidopage positif entrepris en décembre 2021. » Le TAS ne se prononçant pas sur le fond, rien n'empêche que Valieva soit suspendue plus tard et que ses résultats aux JO soient annulés.

Rappelons que le test positif de la patineuse avait été signalé le 8 février par le laboratoire de Stockholm, soit au lendemain de la victoire de la Russie dans l'épreuve par équipes, grâce notamment à une excellente Valieva, qui était devenue la première patineuse à réussir un quadruple saut (un salchow) en compétition. Elle avait alors été immédiatement suspendue à titre provisoire par l'Agence russe antidopage (RUSADA), et la cérémonie protocolaire de l'épreuve par équipes avait été reportée. Mais suite à l'appel de la patineuse, la commission disciplinaire antidopage de la RUSADA avait levé la suspension le 9 février. C'est ensuite le Comité international olympique, l'Agence mondiale antidopage et la Fédération internationale de patinage qui ont fait appel auprès du TAS, qui s'est donc prononcé ce lundi. Mais l'affaire Valieva n'est sans doute pas terminée.

Source Sport.fr

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/deportes/286152-jo-valieva-pourra-concourir-mais>



Radio Habana Cuba